



Déclaration de la délégation haïtienne au débat général du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Examen des questions visées dans la résolution 75/140 de l'Assemblée générale datée du 15 décembre 2020, conformément au mandat confié au Comité par la résolution



24 FEVRIER 2021

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI AUPRÈS DES NATIONS-UNIES

Par: Wisnique PANIER, Conseiller

Monsieur le président, très chers collègues,

1. C'est pour moi un honneur de prendre la parole au nom de la délégation haïtienne dans le cadre de cette nouvelle session du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes félicitations pour votre élection à la présidence du Comité ainsi qu'aux membres du bureau. Soyez assurés du soutien de ma délégation. Je salue également le travail accompli par la Sixième Commission au cours cette session en dépit des contraintes liées à la pandémie Covid-19.

Monsieur le Président,

2. Cette session consacrée à l'examen des questions visées dans la résolution 75/140 de l'Assemblée générale datée du 15 décembre 2020, revêt d'une importance capitale. Se référant à l'article 5, alinéa a du rapport de la Sixième Commission, publié sous la cote A/75/431, les représentants des États membres sont invités à faire leurs observations sur le sous-thème intitulé : « Échange d'informations sur les pratiques des États concernant le recours à l'arbitrage ». Sachez qu'Haïti soutient toute action relative au règlement pacifique des différends. Ma délégation se félicite de l'importance accordée par les Nations-Unies à la diplomatie préventive au règlement pacifique des différends et à la promotion de l'État de droit pour préserver la paix et la sécurité internationale.
3. Au regard de l'article 5 alinéa b de la résolution, les États membres sont aussi invités à intervenir sur les sous-thèmes des débats annuels dans le cadre de leurs déclarations générales. Vu la situation actuelle qui prévaut en Haïti, permettez-moi, monsieur le président, d'axer mon intervention autour du sous-thème intitulé : ***État de droit au niveau national et international.***

Monsieur le Président,

4. Un État de droit suppose notamment la soumission des puissances publiques au droit, le respect de la hiérarchie des normes, l'égalité devant la loi, la non-rétroactivité des lois et l'indépendance judiciaire. Nous pouvons remonter jusqu'à la philosophie grecque notamment dans ***la politique*** d'Aristote pour retrouver les traces du concept *État de droit*. Mais cette notion a reçu ses lettres de noblesse à la fin du XIX siècle notamment en Allemagne et en Espagne avant d'être popularisée en Angleterre. L'histoire de ce concept est marquée par des rivalités sémantiques et ne fait toujours pas consensus sur le plan doctrinal et ne cesse de fragmenter les acteurs du droit international.

Monsieur le Président,

5. Vous l'aviez surement remarqué, Haïti fait encore la Une des médias occidentaux ces derniers jours. Je ne vais revenir sur les sujets d'actualité, encore moins leur mobile, je vais plutôt évoquer deux grands chantiers qui figurent parmi les priorités du Président de la République d'Haïti, SEM Jovenel Moïse, durant le reste de son quinquennat qui se termine le 7 février 2022 pour consolider les acquis démocratiques et l'État de droit dans le pays. Il s'agit de la réforme constitutionnelle en cours et l'organisation des élections dans le pays. Nous en profitons pour remercier toute la communauté internationale, les pays amis d'Haïti qui soutiennent ce processus de changement. Nous saluons notamment les efforts du Bureau intégré des Nations-Unies en Haïti (BINUH), pour sa contribution au renforcement de la stabilité politique et de la bonne gouvernance, y compris l'État de droit et la promotion des droits humains dans le pays.

Monsieur le Président,

6. Il est difficile de garantir un État de droit sans le respect d'une pédagogie de l'alternance politique. En effet, dans tout État démocratique, l'alternance politique doit passer par l'organisation des élections libres et transparentes. C'est la voie à suivre par des structures ou des courants politiques divergents pour se succéder au pouvoir, ou de renverser les rapports de force. Or le non-respect de cette pédagogie de l'alternance demeure un défi majeur pour de nombreux acteurs politiques haïtiens. Ils sont incapables de respecter l'échéance du mandat présidentiel. Et c'est d'ailleurs l'une des causes fondamentales de la crise politique actuelle qui constitue une menace à la démocratie et un frein au développement d'Haïti.

Monsieur le Président,

7. L'adoption d'une nouvelle constitution devient une nécessité absolue en Haïti. Tous les acteurs clés de la vie nationale se sont mis d'accord sur cet impératif. C'est d'ailleurs le vœu de plus de 86 % de la population selon les résultats des deux derniers sondages d'opinion réalisés dans le pays. Le constat est général : la constitution actuellement en vigueur constitue une source d'instabilité politique et un frein à la croissance du pays. Cette loi mère qui a été adoptée en 1987 dans le contexte particulier de la fin de la dictature des Duvalier a déjà fait son temps. Elle est tombée en désuétude et ne répond plus aux impératifs du moment.

8. À cet effet, les réflexions relatives à la réforme constitutionnelle en cours ont été engagées depuis quelques années, notamment au niveau du parlement haïtien et de la société civile. Le Comité consultatif indépendant mis en place par le Président de la République a déjà présenté un avant-projet de la nouvelle Constitution et la date du référendum est fixée pour 25 avril 2021 par le Conseil électoral provisoire. Cette nouvelle Charte fondamentale vise notamment à préserver les acquis démocratiques et les aspirations au développement durable d'Haïti, à renforcer les mécanismes de l'État de droit, à rationaliser et à préciser la nature du régime politique, à réaffirmer et à consolider le caractère démocratique et républicain de l'État. Il s'agira donc de prendre en compte l'évolution du contexte institutionnel, politique, économique, social et culturel du pays.

Monsieur le Président,

9. C'est un véritable État de droit qui est en train de se mettre en place en Haïti. Les différentes mesures prises au cours des dix dernières années pour renforcer le système judiciaire haïtien sont considérables. Comme nous l'avions déjà évoqué dans cette assemblée, les autorités haïtiennes ont adopté des mesures visant à renforcer le système judiciaire notamment la publication d'un nouveau code pénal et le processus de certification des Magistrats entrepris par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ). Aussi, de nouvelles mesures ont été récemment prises pour renforcer la sécurité et l'État de droit en Haïti.
10. Pour finir, Monsieur le Président, ma délégation réaffirme la volonté du Chef d'État haïtien de doter le pays d'une nouvelle constitution sur la base d'une consultation nationale. Il s'agit de renforcer les éléments constitutifs du système judiciaire afin qu'il soit moins politisé et plus indépendant. Nous sommes dans un carrefour difficile, mais il s'agit d'un passage obligé pour sortir Haïti de son État de pauvreté et de crises politiques récurrentes. C'est un combat difficile qui demande du courage, de la volonté et de la détermination. Car les adversités sont de taille. Les mauvaises pratiques ont la vie dure. Le changement fait peur, mais il faudra aller jusqu'au bout. Les autorités haïtiennes sont déterminées à garantir un État de droit sur le plan national et s'engagent à soutenir toutes initiatives visant à assurer un État de droit au niveau international.

Je vous remercie de votre écoute.